IFMK d'Alsace

Présentation du métier de masseur-kinésithérapeute puis de la formation initiale

Laure GIACOMETTI

Directrice

Bénédicte SCHOSSIG

Directrice adjointe, responsable pédagogique

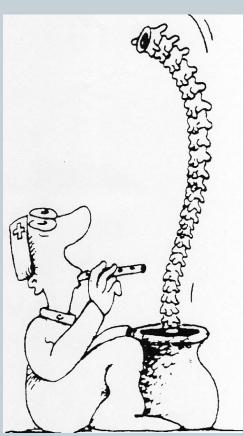
IFMK d'Alsace

LE MÉTIER DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

- Arrêté du 30 avril 1946 : création du diplôme d'Etat de Masseur- Kinésithérapeute ; réunification de 2 identités professionnelles :

gymnastes médicaux et masseurs médicaux

PROFESSION RÈGLEMENTÉE par le Code de la santé publique



Professionnels Paramédicaux de Santé Livre III de la quatrième partie du **Code de la santé**publique

- Par commodité, on peut répartir ces professions en trois catégories :
- les professions de soins :
- aide-soignant, aide médico-psychologique, auxiliaire de puériculture, infirmier et pédicure- podologue, assistant dentaire (2015)
- les professions de la rééducation et de la réadaptation :
- audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, les prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées (orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste)
- les professions médico-techniques :
- ambulancier, manipulateur en électroradiologie médicale et technicien de laboratoire médical.

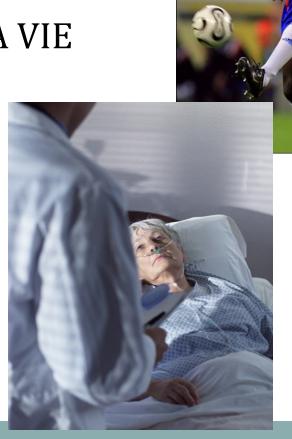
UN EXERCICE PROFESSIONNEL TRÈS DIVERSIFIÉ

POPULATIONS DIVERSES

> À TOUS LES AGES DE LA VIE

Sur prescription médicale





LES CARRIERES PROFESSIONNELLES

• Filière soin — **y** gestion

• Filière humanitaire

Kinés du Monde, Handicap International, etc.

• Filière recherche et enseignement

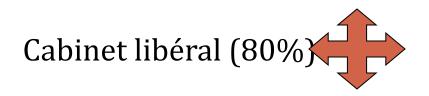
Des soins individualisés



Des soins en groupes



DES MODES D'EXERCICE DIVERSIFIÉS

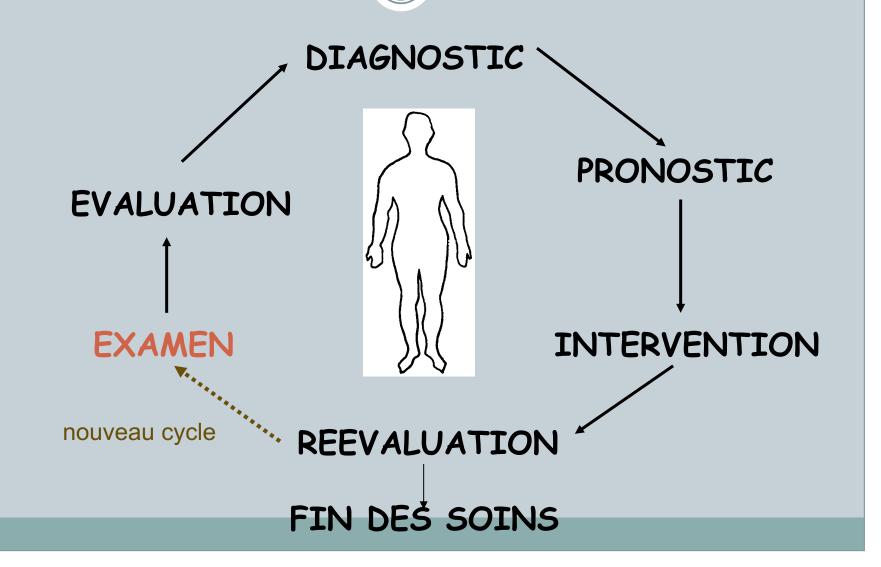


Centre de rééducation

Établissement de santé

LE PROCESSUS KINESITHERAPIQUE

place le patient au centre de la démarche



DES OUTILS ET TECHNIQUES VARIÉS



- Manuelles
- Instrumentales







LES THÉRAPIES MANUELLES

Contact manuel direct avec le patient

- MASSAGES
- MOBILISATIONS ARTICULAIRES
 - Drainage Lymphatique Manuel

...





EXERCICES THÉRAPEUTIQUES

Situations de rééducation construites par le kinésithérapeute dans un objectif thérapeutique

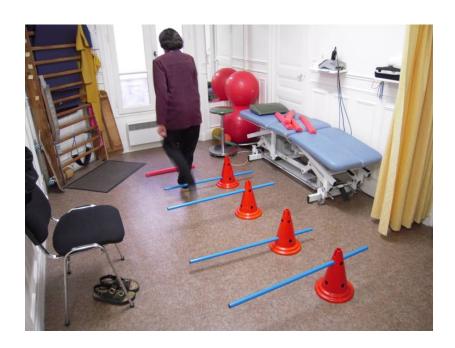
Consignes, guidages, corrections





ENTRAÎNEMENT FONCTIONNEL

Ensemble des situations visant à entraîner le patient aux actes de la vie quotidienne et à le replacer dans son contexte



UTILISATION AGENTS PHYSIQUES

CONFECTION ATTELLES

SURVEILLANCE ORTHESES-PROTHESES

PRESCRIPTION DISPOSITIFS MEDICAUX

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

=> Organisation et discipline

Le masseur-kinésithérapeute doit être en mesure de choisir les techniques appropriées et les soins adaptés aux besoins de la personne, en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques.

=> Contact physique et empathie

- Une bonne résistance physique est requise pour manipuler/mobiliser les patients, répéter des exercices de rééducation ou réaliser des massages.
- À l'écoute de ses patients et de leur entourage, il crée une relation de confiance : un bon relationnel est donc indispensable ; équilibre psychique.

Apprendre à être kinésithérapeute ...

Formation des kinésithérapeutes Strasbourg - Mulhouse ... à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK)

unique en Alsace, localisé sur deux sites : Strasbourg et Mulhouse









Réforme de la formation initiale de MK:

Arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission en IFMK:

- les étudiants ayant validé la première année commune aux études de santé (PACES): pour 90% (soit 72 places)
- les étudiants ayant validé la première année de licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) : pour 5% (soit 4 places)
- les étudiants ayant validé une première année de licence dans le domaine sciences, technologies, santé (STV) : pour 5 % (soit 4 places)

FORMATION DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES réformée

Textes en vigueur:

- Arrêté du 2 septembre 2015

relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

Système par Unités d'Enseignement validés en ECTS European Credits Transfer System, sur deux cycles, et soutenance d'un travail écrit de fin d'étude pour l'obtention du DE après 4 ans de formation professionnelle (suite à PACES et autres STAPS et STV)

- Arrêté du 17 avril 2018

relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : gouvernance de l'institut (orientations générales de l'institut et 3 sections dont section de la vie étudiante, ...)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Concours 2018:

Nombre de places à l'IFMK: 80

- > 60 à Strasbourg
- > 20 à Mulhouse

L'IFMK peut accueillir en plus un Sportif de Haut Niveau (accès dérogatoire)

Pour le concours : UE RE spécifique

- L'inscription à l'UE8RE vient en complément de l'inscription à l'UE spécifique d'une ou de plusieurs filières de la PACES, parmi :
 - Médecine
 - Odontologie (dentaire)
 - O Pharmacie
 - Maïeutique (sage-femme)

Idem: filière STAPS ET SV

FORMATION PROFESSIONNELLE EN 4 ANS

 A l'issue de cette première année par classement spécifique

=> Formation en quatre ans à temps

complet

sanctionnée par le



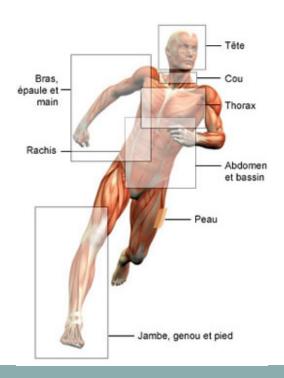
permettant l'exercice professionnel libéral et/ou salarié

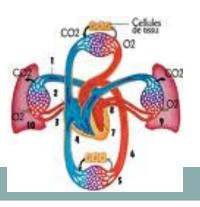
FORMATION EN SANTÉ

• Études à base scientifique :

parfaite connaissance du corps humain, de sa structure (anatomie) et de son fonctionnement (physiologie, biomécanique)







DOMAINES D'APPLICATION:

RÉÉDUCATION - RÉADAPTION- RÉINSERTIONMALADIE - TROUBLE - ACCIDENT







Rendre un geste à nouveau possible ...

Redonner l'envie du mouvement ...

FORMATION PROFESSIONALISANTE

Cycle I : Première et seconde année (IFMK semestre 1 à 4) :

⇒1020 h d'enseignement ⇒630 h de formation clinique en stage

(3 semaines de stage d'initiation semestre 1 Puis 3 semaines de stage semestre 2 Puis 6 semaines de stage à chaque semestre)

FORMATION PROFESSIONALISANTE

CYCLE II : A partir de la troisième année (IFMK semestre 5 à 8) : formation en alternance

- ⇒960 h d'enseignement
- ⇒840 h de formation clinique en stage

(6 semaines de stage à chaque semestre dont un stage clinicat long au dernier semestre)

(Réforme de la formation initiale)



- Annexe I : Référentiel des activités
- Annexe II : Référentiel de compétences
- Annexe III : Maquette de formation
- Annexe IV : Référentiel de formation et UE
- Annexe V : Portfolio de l'étudiant en MK
- (Annexe VI : Supplément au diplôme)



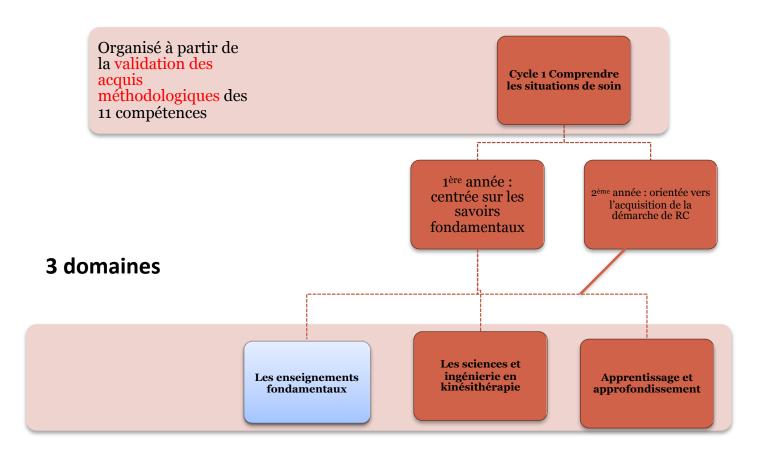
- Comprendre les situations professionnelles
- Enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux

2ème CYCLE

- Mise en œuvre et analyse des pratiques professionnelles
- Développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession

Soutenance devant un jury mixte

CYCLE I



Cycle 1 Comprendre les situations

1ère année : centrée sur les savoirs fondamentaux

2^{ème} année orientée vers l'acquisition de la déparche de raisonnement clinique

Les enseignements fondamentaux

- 1 Santé publique
- 2 Sciences humaines et sciences sociales
- 3 Sciences biomédicales
- 4 Sciences de la vie et du mouvement
- 5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique1

Les sciences et ingénierie en kinésithérapie

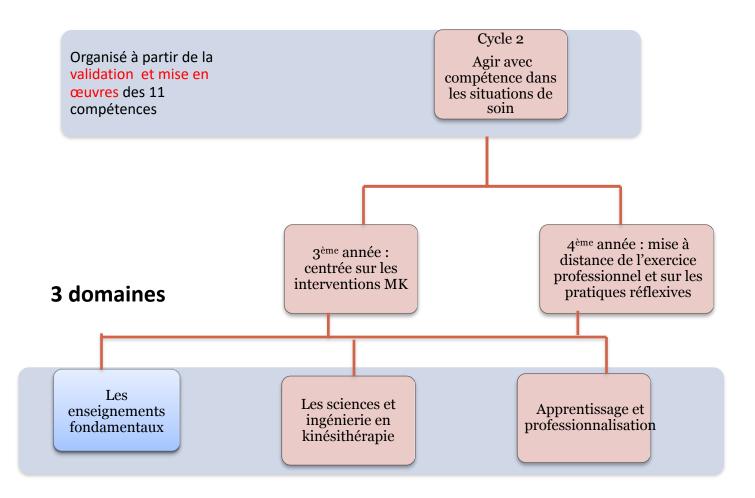
- 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie
- 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1
- 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche

Apprentissage et approfondissement

- 9 Langue anglaise professionnelle
- 10 Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive
- 11 Formation à la pratique MK
- 12 +13 Optionnelle

Stages1+2+3+4

CYCLE II



Cycle 2 : mettre en œuvre les situations : « savoir agir »

3^{ème} année : centrée sur les interventions en MK → Savoirs faire

4^{ème} année validation des compétences et mise à distance de l'exercice professionnel et sur les pratiques réflexives

Enseignements fondamentaux

- 14 Droit, législation et gestion d'une structure
- 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2
- 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire
- 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio vasculaire, interne et tégumentaire
- 18 Physiopathologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques

Sciences et ingénierie en kinésithérapie

- 19 Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2
- 20 Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2
- 21 Evaluations, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio vasculaire, interne et tégumentaire 2
- 22 Théories, modèles méthodes et outils en réadaptation
- 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie
- 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique

Approfondissement et professionnalisation

- 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention
- 26 Langue anglaise professionnelle
- 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie
- 28 Mémoire
- 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle
- 30 Formation à la pratique MK
- 31+32 Optionnelle
- Stages 5+6+7 clinicat

Comparatif anciens et nouveaux textes

	Décret 2015	Décret 1989	Différentiel 2015/1989
Formation théorique et pratique	1980 h (CM: 895 h +TD: 1085 h	1860 h (CM: 1012 h + TP: 848 h)	+120 h (CM:-117 h + TP:+237 h)
Formation à la pratique MK (stages cliniques)	1470 h (cycle I 630 heures et cycle II : 840 heures)	1470 h (1050 ici)	
Travail personnel complémentaire	3220 h		
TOTAL:	6670 h		

Enjeux de la formation

Les enjeux de santé publique spécifiques en Alsace :

- 1)le vieillissement et ou handicap et ses pathologies (chute ; déconditionnement) ;
- 2)la sédentarité et ses pathologies (prévention, promotion en santé, activité physique, lutte contre obésité, rééducation post-AVC, réentrainement à l'effort)
- 3) les pathologies cancéreuses (rééducation)

Quelques chiffres

- 47 IFMK en France dont 2 en Outre Mer ; 4 spécialisés pour les déficients visuels ;
- Ce sont des écoles publiques, privées à but lucratif ou privée à but non lucratif.
- Le nombre d'étudiants admis en 2017 (selon JORF n° 0089 du 14 avril 2017) : 2756 places avec un nombre de places réservés au SHN (article 2 du 26 aout 2010) : 10 places à Saint Maurice (94), 20 dans les autres IFMK
- Financement : par les régions mais pas pour tous les IFMK

Région Grand Est

- Région Grand Est : 3 IFMK 200 places
- Coût: 6900 euros
- Tutelle (formation) : ARS ; DRJSCS ; organisme gestionnaire ; Région Grand Est ;
- Conseil de l'ordre des MK (profession)

Avenir /projets

Projet sport santé avec Indoor Santé





Universitarisation

Merci de votre attention!

http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Masseur-kinesitherapeute-IFMK



